



Directives tours principaux

National Cup Saison 2022/23

1.	Bases et règlements importants	2
2.	Organisation	2
3.	Titre.....	2
4.	Qualification	2
5.	Mode de jeu et durée d'une rencontre	2
5.1	Prolongation rencontre finale	3
5.2	Prolongation (sans rencontre finale; réglementation pour la rencontre finale voir section précédente).....	3
5.3	Tirs aux buts (Shootout).....	3
5.4	Dispositions pour la séance des tirs aux buts.....	3
5.5	Durée des pauses entre les tiers	4
6.	Faits personnels	4
7.	Dates de jeu et heures de jeu	4
7.1	Annulation & renvoi d'une rencontre	4
7.2	Interruption et déplacement d'une rencontre.....	4
7.3	Forfaits	4
7.4	Droit de jouer à domicile / échange	4
8.	Tirage au sort / têtes de série	4
9.	Arbitres / convocation des arbitres	4
10.	Service de secours	5
11.	Ordre & sécurité	5
12.	Juridiction	5
12.1	Juge unique.....	5
12.2	Suspensions de matchs	5
13.	Trophée et médailles	6
13.1	Obligation de diligence	6
13.2	Responsabilité	6
14.	Couleurs des tenues/règlement sur la publicité (Art.5.2)	6
15.	Billetterie	6
16.	Frais / recettes.....	6
17.	Dispositions générales	6
18.	Contactes	6
19.	Distribution	7
20.	Validité	7

1. Bases et règlements importants

Un match de la National Cup doit être traité de la même manière qu'un match de championnat en termes de système et de mise en œuvre. En conséquence, tous les statuts et directives applicables à Swiss Ice Hockey et au Sport Espoir, Amateur et féminin (SEAF) s'appliquent.

Les règlements suivants servent de bases pour les présentes directives: Règlement de jeu, règlement juridique, réglementations, règles de jeu, statuts de la Swiss Ice Hockey Federation. Les règlements et directives applicables au déroulement de jeu peuvent être trouvés au lien suivant:

<https://www.sihf.ch/fr/leagues-cup/reglemente-weisungen>

- [Déroulement de jeu](#)
 - Déroulement de jeu Sport Espoir, Amateur et féminin
 - Conditions cadre
 - Règlement sur les enregistrements (ERI)
- [Juridiction](#)
- [Ordre et sécurité](#)

Les bases de la Coupe nationale sont le contrat entre la SIHF et le sponsor principal, les droits et obligations des clubs et le règlement de la Coupe nationale.

2. Organisation

Swiss Ice Hockey organise une compétition annuelle de coupe pour la National Cup dans la catégorie masculine à partir de la saison 2021/22 et jusqu'à nouvel ordre. Les participants au tour principal de la National Cup sont 16 clubs/équipes ; à partir de la saison 2023/2024, il y en aura 32.

3. Titre

Le vainqueur portera le titre „National Cup - vainqueur 20...“ (année, dans laquelle se termine la compétition).

4. Qualification

Les tours préliminaires de la coupe ont lieu dans les régions respectives et la compétence incombe au responsable de la coupe de la région respective. Les instructions pour les tours préliminaires de la Coupe sont définies par la région respective et ont selon leur validité.

Les équipes suivantes se qualifient pour le tour principal de la National Cup :

- National Cup 2022/2023:
 - Par région les 5 vainqueurs du dernier tour -> 15 équipes
 - 1 autre équipe par tirage au sort des derniers 15 perdants du dernier tour de toutes les régions
- A partir de la National Cup 2023/2024:
 - 0 10 à 12 équipes de la Swiss League (en fonction de la taille de la ligue de la SL la saison précédente)
 - 0 18 équipes des ligues amateurs (6 équipes par région)
 - 0 2 à 4 équipes supplémentaires des ligues amateurs tirées au sort parmi les 18 perdants du dernier tour préliminaire (en fonction de la taille de la ligue de la SL la saison précédente)

5. Mode de jeu et durée des rencontres

Tours préliminaires

Les tours préliminaires de la National Cup se jouent en 5 tours dans les trois régions. Les vainqueurs de chaque tour sont directement qualifiés pour le tour suivant. Le tirage au sort des tours préliminaires est de la responsabilité du responsable de la Coupe de la région et toutes les paires de matches sont définies par tirage au sort. Les dates des matches sont fixées par le secrétariat de la SIHF et sont valables pour toutes les régions.

Les ligues participeront aux tours préliminaires comme suit:

- 3ème et 4ème ligue - à partir du 1er tour préliminaire
- 2ème ligue - à partir du 2ème tour préliminaire
- MyHockey League et 1ère ligue - à partir du 3ème tour préliminaire

S'il n'y a pas assez d'équipes pour 5 tours préliminaires dans une région, les premiers tours sont supprimés afin qu'il y ait suffisamment d'équipes pour le 1er tour principal à partir du 5e tour.

Exemple:

Nombre d'équipes pour 3 tours préliminaires. Les tours préliminaires seront donc programmés aux dates de match officielles des tours préliminaires dans les autres régions. -> c'est à dire 3 des tours préliminaires à disputer seront joués dans les tours préliminaires 3, 4 et 5 (et non pas dans les tours 1, 2, 3).

Tours principaux

Les tours principaux de la Coupe nationale se déroulent en 4 tours suprarégionaux (1/8 de finale, 1/4 de finale, 1/2 de finale, finale). Le responsable de la Coupe nationale procédera au tirage au sort des matches au secrétariat de la SIHF.

5.1 Temps de jeu régulier

Le temps de jeu régulier pour tous les matchs de la National Cup est de 3 x 20 minutes, comme dans le championnat. Si un match est à égalité après 60 minutes de jeu, une prolongation de 5 minutes suivra dans les 1/8, 1/4 et 1/2 finales, avec 3 joueurs de champ plus le gardien de but chacun, sans nettoyage préalable de la glace. L'équipe qui marque le but suivant dans la prolongation sera le vainqueur du match.

5.2 Prolongation rencontre finale

Lors de la rencontre finale, une prolongation de 20 minutes sera jouée avec 5 joueurs de champ plus le gardien de but (sans pénalités courantes). L'équipe qui marque le but suivant dans la prolongation sera le vainqueur du match. Si le match est toujours à égalité après cette prolongation, une deuxième prolongation de 5 minutes sera jouée avec 3 joueurs plus le gardien (sans pénalités courantes), sans nettoyage préalable de la glace. Si un match est toujours à égalité après la 2ème prolongation, une séance de tirs au but sera immédiatement jouée avec 5 joueurs chacun figurant sur le rapport de match officiel.

5.3 Prolongation (sans rencontre finale; réglementation pour la rencontre finale voir section ci-avant)

Si un match est à égalité après 60 minutes, une "Overtime" (prolongation) suivra.

Il n'y a pas de nettoyage de la glace, la pause dure 3 minutes ; les équipes ne sont pas autorisées à se rendre aux vestiaires, les joueurs pénalisés doivent rester sur le banc des pénalités pendant la pause.

- Pour la prolongation, les équipes se placent du même côté de la surface de glace qu'au début de la troisième période ;
- La prolongation est entamée par les deux équipes - sans pénalités courantes après 60 minutes - avec 3 joueurs de champ plus le gardien de but chacune ;
- La prolongation dure au maximum 5 minutes;
- L'équipe, qui marque le 1er but en prolongation (sudden death), remporte le match.

5.4 Séance des tirs aux buts (shootout)

Si un match est toujours à égalité après la période de prolongation, une séance de tirs au but (shootout) suit :

- Lors des tours principaux, avant le début des tirs aux buts, la partie centrale de la surface de glace est préparée à sec avec la surfaceuse sur toute la longueur de la surface de glace entre les points d'engagements d'extrémité.
- Les équipes se placent du même côté de la surface de glace que lors de la prolongation;
- 5 pénaltys par équipe (5 tireurs différents)
- L'équipe, qui remporte le shootout, remporte le match.
- Les joueurs ayant une pénalité en cours ne sont pas éligibles pour les tirs aux buts

5.5 Dispositions pour les tirs aux buts

Si le match est toujours à égalité après 5 tirs au but effectués par chaque équipe, la séance de tirs au but se poursuit sous forme de « tie-break » avec des séries à 1 contre 1, un joueur de chaque équipe s'élançant à la suite. L'équipe qui a tiré en deuxième durant la première série de tirs au but commence la séance « tie-break » en premier. Le match est terminé dès que le but décisif est inscrit en comparaison avec deux adversaires. Les mêmes joueurs ou d'autres peuvent être désignés pour effectuer les tirs au but. Seul le but décisif sera pris en compte pour le tireur dans la statistique de l'équipe vainqueur.

Généralités:

- Le vainqueur après 60 minutes accède au prochain tour ou est vainqueur de la Coupe.
- Le vainqueur après prolongation ou après les tirs aux buts accède au prochain tour ou est vainqueur de la Coupe.

5.6 Durée des pauses entre les tiers

En principe, les pauses entre les tiers durent 15 minutes.

Dans le cas où la SIHF organise un match retransmis à la TV, la pause entre les tiers dure 18 minutes.

6. Faits personnels

En ce qui concerne l'engagement de joueurs étrangers, le transfert de joueurs et les licences B, les mêmes dispositions s'appliquent que pour les championnats du SEAF. Celles-ci figurent dans les règlements et les directives en vigueur pour le déroulement du jeu du SEAF. A cet égard, l'appartenance respective à une ligue est déterminante pour les équipes.

7. Dates de jeu et heures des rencontres

Le calendrier est réglé à l'article 42 du règlement sur le déroulement de jeu.

Les journées et les heures de match sont réglementés dans le règlement sur le déroulement de jeu à l'article 39 et peuvent être spécifiés par le chef de projet (par exemple pour les matchs de télévision).

Le début de la rencontre est fixé à 20h30 du lundi au samedi. Dimanches et jours fériés : exception et uniquement avec l'accord écrit de l'adversaire, début du match au plus tard à 17h00.

Les dates des tours de la National Cup sont fixées par la SIHF, inscrites dans le calendrier des matchs et approuvées par le Comité de coordination SEAF. Les dates des matchs de la National Cup peuvent donc être consultées dans les plans des dates de jeu respectifs.

7.1 Annulation et renvoi d'une rencontre

La procédure lors d'une annulation et d'un renvoi d'une rencontre est réglée aux articles 45 à 48 dans le règlement sur le déroulement de jeu.

7.2 Interruption et déplacement d'une rencontre

La procédure lors d'une interruption et d'un déplacement d'une rencontre est réglée aux articles 52 et 54 du règlement sur le déroulement de jeu.

7.3 Forfaits

Les forfaits sont réglés aux articles 66 à 69 du règlement sur le déroulement de jeu.

7.4 Droit de jouer à domicile / échange

Décision de principe par tirage au sort. Le droit de jouer à domicile revient à l'équipe de la ligue inférieure et - en cas d'égalité du niveau de ligue - à l'équipe, qui a été tirée au sort en premier. Le siège administratif de la SIHF se réserve le droit d'organiser le match final dans un lieu neutre.

Pour les matches jusqu'à la 1/2 finale incluse, un club recevant d'une ligue inférieure et un club visiteur d'une ligue supérieure peuvent soumettre conjointement une demande écrite et justifiée à la direction du projet de la National Cup pour l'approbation d'un échange dans les cinq jours suivant le tirage au sort. La direction du projet de la National Cup décide de l'approbation ou du refus de l'autorisation.

Un échange n'est possible que si une raison valable est donnée.

8. Tirage au sort / tête de série

Le tirage au sort des 16 clubs qualifiés participant à la National Cup est effectué par la direction du projet de la National Cup. L'affiliation d'une équipe à une ligue est toujours définie par la saison au cours de laquelle la phase de coupe (tours préliminaires ou tours principaux) a lieu et non par l'affiliation à une ligue de la saison précédente.

9. Arbitres / convocation des arbitres

La convocation des arbitres incombe à l'instance régionale de convocation du sport amateur. En principe, tous les matches des tours principaux doivent être dirigés par un système à trois hommes, tandis que dans les tours préliminaires, où aucun club de MHL ou de 1ère ligue ne joue, les matches sont dirigés par un système à deux hommes. En ce qui concerne la convocation des arbitres, il n'y a pas de directives concernant les régions. Les arbitres sont donc convoqués en fonction de leur disponibilité. Si deux équipes de ligues différentes s'affrontent lors du tour principal, des arbitres de la ligue supérieure sont convoqués.

10. Service de secours

Le service de secours est défini dans le règlement sur le déroulement de jeu à l'article 6.

Lors des tours principaux, le club recevant doit veiller à ce qu'un médecin (ou au moins un ambulancier ou un samaritain ayant reçu une formation appropriée et possédant au moins des connaissances avancées dans l'évaluation d'une situation d'urgence médicale) soit sur place. Si seules les précautions minimales sont possibles, la procédure en cas d'urgence doit également être convenue avec le service de secours localement responsable afin que les procédures soient clairement réglementées.

11. Ordre & sécurité

Le règlement technique [ordre et sécurité](#) sert de base.

Chaque club désigne une personne chargée des contacts avec les responsables de la sécurité de la ligue, respectivement de la compétition de coupe, les autres clubs, les organisations de supporters et les autorités, y compris la police. Les concepts et arrangements de sécurité soumis et approuvés sont contraignants et doivent être mis en œuvre en conséquence.

Le club à domicile respectif est responsable de l'ordre et de la sécurité. Dans le cas de matches à haut risque, les présidents régionaux respectifs peuvent, en consultation avec les chefs régionaux de la sécurité, définir la présence des chefs régionaux de la sécurité pour les tours préliminaires et les tours principaux. Dans ce cas, les responsables de sécurité du club font directement rapport au chef régional de la sécurité de la région correspondante. Les frais encourus sont à la charge de la région concernée (tours préliminaires et principaux).

12. Juridiction

La base pour toutes les questions relatives à la juridiction est le Règlement juridique dans le domaine du Sport Espoir et Amateur (RJU).

12.1 Juge unique

La compétence disciplinaire pour tous les incidents survenus à l'occasion des matches de la National Cup incombe aux différents juges uniques. Le juge unique de la région du club à domicile respectif est responsable.

Les incidents seront traités par les 3 juges uniques régionaux du SEAF et sanctionnés conformément aux règlements et directives correspondants et au tarif des amendes en vigueur (tarif des amendes SEAF). Club/joueur défendeur du SEAF => juge unique régional SEAF

Les décisions des juges uniques disciplinaires concernant les infractions disciplinaires peuvent faire l'objet d'un appel dans le cadre de la procédure ordinaire et les décisions des juges uniques disciplinaires concernant les protêts déposés en cours de rencontre peuvent faire l'objet d'un appel conformément au règlement juridique en vigueur dans le sport espoir, amateur et féminin (SEAF) et dans le sport de compétition.

12.2 Suspensions de matchs

Les matchs de la National Cup des tours principaux sont traités de la même manière que les matchs de championnat en ce qui concerne la juridiction, c'est-à-dire que les suspensions de match imposées lors des matchs de la National Cup ou des matchs de qualification ont un impact direct sur les matchs de championnat/qualification/National Cup suivants. Les suspensions de match sont imposées par les autorités judiciaires compétentes conformément aux règlements et directives applicables aux championnats nationaux.

En complément des règlements et directives en vigueur dans le SEAF, il est spécifié que :

- Un joueur est automatiquement suspendu pour le prochain match de championnat ou de la National Cup après une deuxième pénalité de méconduite pour le match (et toute autre pénalité ultérieure).
- Les pénalités de match seront prononcées sur la glace pendant les matchs de la National Cup
- Un joueur qui a reçu une pénalité de match lors d'un match de National Cup est automatiquement suspendu pour le match de championnat ou le match de National Cup suivant (sous réserve de l'ouverture d'une procédure ordinaire).
- Toutes les pénalités de méconduite pour le match imposées lors des matchs de la National Cup seront supprimées à la fin de chaque saison.

13. Trophée et médailles

Le trophée de la National Cup est une Coupe challenge, qui ne peut pas devenir la propriété d'un club. Le vainqueur de la finale de la National Cup reçoit cette coupe challenge jusqu'à ce que le chef de projet de la National Cup lui demande de la rendre.

40 médailles d'or et d'argent chacune seront remises aux gagnants de la 1ère et de la 2ème place. D'autres médailles peuvent être commandées aux frais du club.

13.1 Obligation de diligence

- La coupe challenge reste avec l'équipe gagnante de la National Cup pendant un an. L'équipe gagnante est responsable de la conservation du trophée et est responsable de tout dommage causé au trophée.
- Au début de la nouvelle année civile de la saison suivante, la coupe challenge doit être retournée de manière indépendante et sans demande au siège administratif de la SIHF (à l'attention du chef du projet National Cup).

13.2 Responsabilité

- Tout dommage sera facturé au club responsable par le siège administratif de la SIHF.
- En cas de dégradation volontaire ou par négligence grave de la coupe challenge, une amende peut être demandée par le siège administratif de la SIHF. Elle sera prononcée de manière ordinaire

14. Tenues des équipes/règlement sur la publicité (art. 5.2)

Lors des tours principaux, le club recevant joue toujours ses matchs à domicile en tenue sombre et l'équipe visiteuse toujours en tenue claire. En cas de similitude des couleurs des tenues des deux équipes lors des matchs de la Coupe, le club recevant a le droit de porter sa tenue originale. L'équipe visiteuse doit porter une couleur différente. Sur un terrain neutre, la décision est prise par tirage au sort. Les arbitres décident si les couleurs sont similaires ou non. Le club en déplacement doit toujours avoir deux jeux de tenues avec lui ou consulter le club local au préalable. Lors des tours principaux, toute l'équipe doit être habillée de manière uniforme en ce qui concerne la couleur des casques (sauf les gardiens de but), des maillots, des pantalons et des bas. Tous les joueurs doivent porter les mêmes tenues et numéros de maillot de l'équipe pendant les échauffements sur la glace que pendant le match. Dans le cas d'un partenaire sponsor de la National Cup, des maillots, casques ou housses de pantalon spécifiques (comme dans les championnats réguliers ; maillot du meilleur buteur/meilleur joueur, ou casque du meilleur buteur/meilleur joueur) peuvent être imposés pour le match final.

15. Billetterie

Les joueurs et les accompagnateurs (25 personnes) de l'équipe visiteuse sont admis gratuitement dans les installations sportives. Avant le début du match, le club recevant dépose 10 billets pour les membres du comité (places assises si disponibles) du club adverse au guichet principal. Les billets doivent être déposés au nom du président, du directeur général, du directeur sportif ou du responsable technique actuel.

16. Frais / recettes

Le club à domicile couvre les frais d'organisation de la patinoire, des arbitres, etc. et reçoit les recettes de la billetterie, des publicités, etc.

17. Dispositions générales

En cas de conflit entre les directives régionales et interrégionales, les directives interrégionales sont applicables.

18. Contacts

Director Leagues & Cup: Paolo Angeloni

Téléphone: 079 205 04 98

Courriel: paolo.angeloni@sihf.ch

Responsable National Cup hommes: Sebastian von Dach

Téléphone: 044 306 50 40

Courriel: sebastian.vondach@sihf.ch

Chefs régionaux de la sécurité:

Suisse Orientale: Roland Flückiger

Téléphone: 079 322 06 84

Courriel: roland.flueckiger@sihf.ch

Suisse Centrale: Bernhard Kallen

Téléphone: 079 689 60 38

Courriel: bernhard.kallen@sihf.ch

Suisse Romande: Alain Duvoisin

Téléphone: 079 342 89 70

Courriel: alain.duvoisin@sihf.ch

Responsable Reporter des régions:

Suisse Orientale: Maruska Piccoli

Téléphone: 076 326 34 84

Courriel: maruska.piccoli@sihf.ch

Suisse Centrale: André Bitterli

Téléphone: 079 348 94 20

Courriel: andre.bitterli@sihf.ch

Suisse Romande: Jacques Pasche

Téléphone: 079 362 17 77

Courriel: jacques.pasche@sihf.ch

Siège administratif: Swiss Ice Hockey Federation

Téléphone: 044 306 50 50

Courriel: info@sihf.ch

19. Distribution

Marc-Anthony Anner (Président Sport Espoir, Amateur et féminin)

Paolo Angeloni (Director Leagues & Cup)

Présidents des trois régions

Responsables de ligue des tours préliminaires régionaux

Tous les clubs participants aux tours principaux de la coupe

20. Validité

Les présentes directives peuvent faire l'objet d'un recours auprès du directeur Leagues & Cup, Paolo Angeloni, dans les 5 jours suivant leur réception. Si aucune objection n'est formulée dans ce délai, les instructions deviennent valables. En cas de conflit entre les règlements et les instructions, ce sont les règlements qui s'appliquent. En cas d'affrontement entre des équipes de ligues différentes, les directives de la ligue supérieure sont valables.

Glattbrugg, le 30 septembre 2022



Sebastian von Dach
Administration and Justice Leagues & Cup
Telefon: 044 306 50 40
E-Mail: sebastian.vondach@sihf.ch